

Nombre de membres**en exercice:** 15**Séance du jeudi 30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 24 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Didier DANEL.

Présents : 12**Votants:** 12

Sont présents: Didier DANEL, André MONTELLE, Christian SAUVADET, Jean-François RIOT, Bernard MUNIER, Cédric BRISARD, Isabelle LARMIER, Martine GUILLEMAUD, Denis SIMONET, Isabelle BOIVIN, Tony SICKLER, Roland MONGEARD

Représentés:**Excuses:** Bertille PIHET, Aurélie WALTER**Absents:** Janice DEBERNARD**Secrétaire de séance:** Martine GUILLEMAUD**Ordre du jour :**

- * Approbation du procès-verbal du 9 mars 2023
- * Fixation des taux d'imposition 2023
- * M57 - fongibilité des crédits - exercice 2023
- * Forêt communale : tarifs des affouages suite à assujettissement TVA - service BOIS
- * SICECO : dissimulation des réseaux rue Jacques de Saulx / rue Martenne / rue Eiffel
- * Comptes rendus des commissions communales
 - commission "Coeur de villages"
 - commission "Animations"
- * Questions diverses

Madame Isabelle BOIVIN et Monsieur Christian SAUVADET arriveront en cours de séance.

Approbation du procès-verbal du 9 mars 2023

Approuvé à l'unanimité.

Fixation des taux d'imposition 2023 - DE 2023 009 BIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux applicable en 2023, et à l'unanimité :

* décide de reconduire en 2023 les taux d'imposition appliqués en 2022 sur le territoire de la commune de Gilly les Cîteaux et de les fixer en conséquence comme suit :

- | | |
|---|---------|
| • taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) = | 38.97 % |
| • taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) = | 27.56 % |
| • taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS) = | 7.09 % |

M57 - Fongibilité des crédits - exercice 2023 - DE 2023 010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Madame Isabelle BOIVIN arrive en cours de séance.

Forêt communale : tarifs des affouages suite à assujettissement TVA - service BOIS - DE 2023 011

Suite à l'assujettissement au Régime Simplifié Agricole (RSA) pour les BOIS, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit le tarif des affouages en forêt communale :

HIVER 2022/2023 :

- * pour les affouages et têtes de chênes : 4.55 euros HT - 5.00 euros TTC
- * pour les têtes de chênes de la parcelle n° 42 uniquement : 2.73 euros HT - 3.00 euros TTC

HIVER 2023/2024 :

- * pour les affouages et têtes de chênes : 5.46 euros HT - 6.00 euros TTC

SICECO : dissimulation des réseaux rue Jacques de Saulx / rue Martenne / rue Eiffel

Retrait de ce point de l'ordre du jour : l'étude du SICECO n'ayant pas été reçue.

Monsieur Christian SAUVADET arrive en cours de séance.

Comptes rendus des commissions communales

Commission "Coeur de villages"

La commission a rencontré dernièrement deux des trois commerçants de la place afin de connaître leurs besoins. Au final, il a été retenu qu'il n'y aurait pas de véhicules devant la boulangerie.

Présentation également par le bureau d'études R2S de son travail et de ses compétences pour un éventuel avant-projet : personne à l'écoute qui tient compte des souhaits des collectivités.

La commission doit maintenant savoir si elle doit travailler sur un cahier des charges pour lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études : tout cela dépendra du montant de l'avant-projet et du seuil de procédure et de publicité des marchés publics..

La commission, par 9 voix pour et 1 abstention, décide de travailler avec le cabinet R2S si son devis de maîtrise d'œuvre est inférieur au seuil de publicité.

Commission "Animations"

Les animations prévues suite à la dernière réunion de la commission :

Rallye de Pâques : prévu pendant les vacances scolaires - date limite retour le 23 avril - retrait des documents les 5 et 8 avril - récompense chocolatée

Repas des aînés : il aura lieu le dimanche 25 juin 2023 au Bistrot de l'O - proposition de menu validée par la commission

14 juillet : le feu d'artifice aura lieu dans le parc du Château - organisation en cours avec quelques nouveautés envisagées - tous les membres du conseil présents ce soir (sauf un encore incertain) seront disponibles pour cette journée

Journée citoyenne prévue le 13 mai

Questions diverses

Il est fait part :

* des remerciements des associations les Pot'AG, Hand Nuiton et ASIV Foot pour l'octroi des subventions communales 2023 ;

* de la convention avec la Région pour la desserte du vendredi matin pour le marché de Nuits qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2022 et à la reprise de la compétence Mobilité par la Communauté de Communes au 1er janvier 2023. Actuellement, aucun habitant de la commune emprunte ce bus, seules des personnes de Flagey l'utilisent. A voir avec la commune de Flagey et la commune de Vosne qui était intéressée par cette desserte.

La séance est levée à 21 h 20.

Le maire, Didier DANIEL



La secrétaire de séance, Martine GUILLEMAUD

